



Ordonnance rendue en vertu de l'article 69 de la
Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation

Numéro de dossier : LTB-L-017769-26

Dans l'affaire 703, 450 LAURIER AVE W, OTTAWA, ON,
du : K1R1A9R

locateur

Entre : Ottawa Community Housing Corp.

et

locataire

Lubemba Bin Ngongo
Tsomba Mwananteba

Ottawa Community Housing Corp. (le « locateur ») a demandé une ordonnance de résiliation de la location et d'expulsion de Lubemba Bin Ngongo and Tsomba Mwananteba (le « locataire ») parce qu'il n'a pas payé le loyer qu'il doit.

La requête a été entendue par vidéoconférence le 27 mai, 2026.

Seul la madataire du locateur, Shirley Furlotte, a participé à l'audience.

À 9 h 58, le locataire n'était pas présent ni représenté à l'audience malgré que la Commission lui avait dument signifié un avis de l'audience. Le dossier ne contenait aucune demande d'ajournement de l'audience. Par conséquent, seuls les éléments de preuve du locateur ont été pris en compte à l'audience.

1. Lors de l'audience, le locateur a demandé le retrait de la requête et j'y ai consenti.

2. Puisque la requête a été retirée, le dossier de la Commission est clos.

03 juin 2026
Date de l'ordonnance

Paula West Oreskovich
Membre, Commission de la location immobilière

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée
Toronto (Ontario) M7A 2G6

Si vous avez des questions sur la présente ordonnance, composez le 416 645-8080 ou, sans frais, le 1 888 332-3234.